

## Article 21 du Règlement

[Français]

## L'INDUSTRIE

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE  
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

**M. Marcel Roy (Laval):** Monsieur le Président, j'ai une bonne et une mauvaise nouvelle concernant le développement des industries de haute technologie dans la région de Montréal. Une étude de la compagnie «Fantus» de Chicago pour le service du ministère de l'Expansion économique régionale devant évaluer les avantages de la région de Montréal comme site d'implantation d'entreprises à haute technologie confirmait et démontrait que les subventions du gouvernement canadien représentent un avantage appréciable par rapport à d'autres centres nord-américains tels que Boston, Chicago, San Francisco, Los Angeles et New York. Les investissements du gouvernement fédéral ont été de l'ordre de deux milliards de dollars au cours des dix derniers mois dans le domaine de la haute technologie pour la région de Montréal. Cependant, et c'est là la mauvaise nouvelle, l'étude indiquait dans une note émise par le vice-président que les avantages reliés au coût d'implantation et d'opération tendent à être moins significatifs à cause des lois du gouvernement du Québec concernant le niveau plus élevé de l'imposition des cadres, l'incertitude politique et certaines réglementations gouvernementales, comme la Loi 17 et les licences obligatoires.

Nous espérons, monsieur le Président, que ces contraintes qui ont été une influence marquée sur la décision d'investir des entreprises fassent l'objet d'un examen sérieux. Quant à l'annonce faite par M. René Lévesque, à savoir que les élections au Québec porteront sur l'indépendance, ce n'est certes pas de nature à favoriser les investissements, non seulement dans la région de Montréal, mais également dans toute la province.

Monsieur le Président, c'est sérieux parce que des milliers d'emplois sont compromis.

\* \* \*

[Traduction]

## LES PÊCHES

## LA SITUATION DE L'INDUSTRIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Pour faire face à la crise avec laquelle le secteur forestier de la Colombie-Britannique est aux prises, monsieur le Président, le gouvernement créditiste de cette province n'a rien trouvé de mieux que de mettre à pied 500 travailleurs de la forêt. C'est comme mettre à pied des pompiers au beau milieu d'un incendie. Les conservateurs voudraient à leur tour s'en mêler. Au cours du débat de vendredi dernier consacré à la crise dans le secteur des pêches de la Colombie-Britannique, le député conservateur de Capilano (M. Huntington) a donné à entendre que le ministère des Pêches avait trop de fonctionnaires. Il a dit en effet: «Il est grand temps de lui faire subir une cure d'amaigrissement».

S'il n'est pas le critique du parti conservateur dans le secteur des pêches, le député de Capilano est néanmoins leur critique en ce qui concerne le Conseil du Trésor. En septembre dernier, il a donné à entendre qu'il faudrait réduire de 20 p. 100 le nombre des employés de la Fonction publique.

● (1410)

Alors que la situation économique de la Colombie-Britannique se détériorait, les mises à pied dans le secteur public ont

aggravé les choses. Environ 15.2 p. 100 de notre main-d'œuvre active, soit plus de 200,000 travailleurs, sont officiellement en chômage à l'heure actuelle. En mettant à pied des travailleurs de la forêt, nous mettons en péril à la fois des emplois actuels et des emplois futurs. Maintenant selon le député de Capilano il faut aussi mettre à pied des travailleurs dans le secteur des pêches. Et pourtant, les services chargés de surveiller la mise en application du règlement concernant l'habitat manquent déjà de personnel. Or, si nous négligeons de protéger l'habitat, nous n'aurons bientôt plus du tout de secteur des pêches.

Si les libéraux proposent d'éliminer les pêcheurs pour faire face à la crise dans le secteur des pêches, les conservateurs proposent au contraire d'éliminer les fonctionnaires. Il faudrait que les Canadiens sachent que tant les libéraux que . . .

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

\* \* \*

## LES FINANCES

LES CRÉDITS DESTINÉS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION  
D'EMPLOIS—LA SITUATION À PETERBOROUGH

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur le Président, on a donné à chacun des députés libéraux la somme de \$500,000 pour créer des emplois dans leurs circonscriptions respectives, mais leurs collègues de l'opposition ont été laissés pour compte. C'est là du favoritisme et de la mesquinerie de si bas étage, que même les plus indifférents en sont scandalisés. Dans ma circonscription de Peterborough, j'ai compilé en 1983, soit au cours de la même période, une liste de projets de création d'emplois d'une valeur de \$460,000; deux de ces projets avaient été proposés par l'Université Trent, six par le Collège Sir Sanford Fleming, neuf par des organismes philanthropiques, notamment le centre de planification familiale de la région et le groupe Women Against Assault, un par le service de psychiatrie de l'hôpital municipal; un des projets consistait en une étude sur la clientèle du YMCA, un autre visait à créer des emplois pour les personnes âgées, quelques-uns concernaient la défense de l'environnement, d'autres les programmes et activités du YWCA, un dernier visait l'évaluation des besoins de l'organisme Native Alliance, pour ne nommer que ceux-là. Ces \$460,000 auraient permis de créer à Peterborough 84 emplois permanents, 1,514 semaines de travail pour certains projets. Il aurait donc suffi pour tout cela d'une modeste subvention fédérale de \$460,000. Alors pourquoi les députés libéraux obtiennent-ils \$500,000 alors que les représentants des circonscriptions conservatrices ne reçoivent strictement rien?

\* \* \*

[Français]

## LES PARTIS POLITIQUES

LE PRÉSUMÉ VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT À UNE  
CAMPAGNE ANTI-CLARK

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Merci, monsieur le Président. Le chef de l'Opposition a oublié de répondre à quatre questions qui lui ont été posées lundi dernier dans le cadre de cette période réservée aux députés.

Je lui demande donc à nouveau de clarifier plusieurs faits d'intérêt national. Au sujet du présumé versement d'une somme de 25,000 dollars ou de 250,000 dollars par un non-